

COMITE DE PILOTAGE GALVENTS-CORBY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22/01/2019

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Galvents-Corby s'est tenue le 22 janvier 2019 de 18h45 à 20h30.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation du Centre Communal d'Action Sociale et du dispositif de Veille Sociale ;
- Réactions et Questions diverses

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Élus délégués de quartier :
 - Présents : Arnaud Delrot, Claude Laurans, Maurice Bouyer
- Service Démocratie Locale :
 - Présentes : Elodie Chetrit, Nachida Beldjerd

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : Pierre Burnichon, Monique Foulon, Jean-Pierre Rivière, Bernard Touzelin, Jean-Pierre Tritz, Monique Lefort, José Da Costa, Sophie Lefèvre, Paul Keraghel
- Excusés : Jean-Philippe Lhuillier, Bernard Mailhe, Jeanne-Marie André, Thérèse Arcaro, Régine Tritz, Patrick Reyer

- **Intervenantes :**

- Présente : Mme Maryse Ferry, directrice de la Vie sociale et familiale
- Excusée : Mme Christine Quillery, Première Adjointe déléguée à la Santé, Solidarité, Aînés et Handicap

- **Sujets :**

1. Présentation du CCAS et du dispositif de Veille Sociale:

a. Établissement public administratif

Le CCAS – qui a déménagé au 30 rue Gabriel Péri (ex Maison de l'Emploi) - est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique, il est géré par un conseil d'administration. Il dispose d'une autonomie juridique, autrement dit il dispose d'un projet et d'un budget propres.

Il développe des actions de prévention santé mais également des dispositifs destinés à diverses personnes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des clamartois ayant des difficultés financières.

b. Rôle

En matière de veille sociale, le rôle du CCAS est d'établir des actions qui vont permettre de créer du lien social, favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement.

c. Proposition de dispositifs locaux et nationaux :

Le CCAS met en œuvre des dispositifs locaux tels que la téléassistance, la livraison de repas à domicile, le service animation et la coordination handicap : il dispose de trois chauffeurs formés pour transporter les personnes à mobilité réduite ainsi que les aînés sur Clamart.

Les dispositifs nationaux correspondent :

- au plan canicule : en 2017, 770 personnes inscrites au CCAS et plus de 2100 appels ont été recensés durant les mois de juin, juillet et août.
- au plan grand froid : en contact avec le 115, le CCAS signale les personnes afin de faire intervenir des équipes.

Le CCAS constate que l'ensemble de ces dispositifs permettent une intervention efficace et ciblée mais elle concerne uniquement les personnes qui le sollicitent.

Aujourd'hui, l'enjeu du CCAS est de repérer les personnes qui ne font pas appel aux services concernés mais également d'élargir les veilles saisonnières sur l'ensemble des habitants. Le but est de créer un réseau sur toute la commune pour identifier les seniors (60 ans et plus).

d. Identification des personnes qui ne sollicitent pas les services :

Afin de repérer cette population, le CCAS souhaite un partenariat avec les comités de quartier en désignant un référent qui aura pour rôle : la diffusion des informations auprès des habitants et des professionnels du quartier, le repérage des personnes en difficulté et le signalement au CCAS par le biais d'une fiche de demande d'intervention. En fonction de la situation, une procédure est lancée (visite à domicile, plan d'action). Un correspondant du CCAS établira un suivi de l'action avec le référent.

e. Élargir les veilles saisonnières :

Le CCAS doit être actif et réactif toute l'année. La solution pour élargir les veilles saisonnières est de mobiliser le pôle accueil et prévention du CCAS toute l'année sur : les interventions à domicile selon les besoins, l'actualisation permanente du registre communal et l'appel téléphonique des personnes inscrites sur celui-ci.

Un bilan d'activité sera par ailleurs mis en place. Afin d'informer le maximum de personnes, le CCAS a pour projet : la réalisation d'un support de présentation, aller à la rencontre des partenaires (comité de quartier, bailleurs, associations caritatives), effectuer des visites de proximité dans les quartiers (commerçants, CSC, Maisons de quartier) et faire paraître un article dans le Clamart Infos.

2. Réactions et Questions diverses :

- Le référent de la Veille sociale doit-il obligatoirement être un membre du Copil ? Cela serait préférable, car les membres sont déjà bien intégrés dans le quartier, mais cela pourrait être un nouveau membre par exemple.
- Pourquoi ne pas relayer cette information à la permanence municipale au marché du Troisy. Monsieur Laurans en profite pour rappeler le rôle de cette permanence : assurer le relai des informations auprès des différents services de la Ville, suite aux remarques et questions des habitants.
- La prochaine édition de l'Urban Clam Trail aura lieu le dimanche 13 octobre 2019. Des membres rappellent le succès de l'édition 2018.
- Le Vide Garage doit-il être maintenu au samedi ou décalé au dimanche ? Plutôt le dimanche, car cela laisse le temps aux participants de se préparer. Le vide-garage 2019 aura donc lieu le dimanche 22 septembre, le barbecue quant à lui se tiendra la veille, samedi 21 septembre.
- Les élus proposent d'organiser un tournoi de pétanque. Cette idée est bien accueillie, mais il convient d'associer le club de boulistes.
- Question du stationnement d'un garagiste (monopolise les places à des fins commerciales). Il est rappelé que légalement, si le garagiste déplace ses véhicules tous les sept jours, il est compliqué d'intervenir. Monsieur Laurans demande à être contacté directement par les habitants.
- Un membre souligne le fait qu'un commerçant du quartier gare est ravi du dispositif de stationnement (fin des voitures ventouses et bien plus de places libres).
- Un membre suggère d'organiser un grand débat (en relai du débat national) à l'échelle du quartier, le mercredi 20 février idéalement. Possibilité de communiquer dessus ? Il est précisé par les élus de quartier le principe du cahier de doléances : envoi début février par courrier, cahier de 4 pages avec ajout d'une zone libre pour remarques supplémentaires.

- Mr Rivière suggère de placer des petites pancartes indiquant le nom des plantes dans le quartier.
- Question du manque d'éclairage au 2, Impasse de Bellevue. Monsieur Delrot va relancer Laurent Massoutier (voirie) à ce sujet. Contexte : cette impasse est privée donc l'éclairage ne relève pas directement de la commune.
- Il avait été demandé à ce qu'un membre du Copil garde une clef du bac (rue Paul Padé) où se trouve le sel de déneigement. Cette demande est toujours à l'étude et va être relancée.

La séance est levée à 20h30.